

PROCES-VERBAL
REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S.
DU 08 FEVRIER 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grabels, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Grabels sous la présidence de Monsieur René REVOL, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 15

I. OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h30.

II. APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé à l'appel nominatif des membres par Madame Najat MOGHEL.

Présent(s) : 11

- René REVOL, Maire de Grabels, Président du CCAS,
- Nathalie VERDIER, Adjointe aux solidarités, Vice-présidente du CCAS, (retard, arrive à 19h)
- Marie-Annick ALEXANDRE, représentant l'association La Dentellière,
- Nicole ANSIDEI, Conseillère Municipale, membre de l'opposition,
- Jacqueline DURRIEU, représentant l'association Lous Saussaires,
- Franck FIANDINO, Adjoint aux finances,
- Claude FONTAINE, personne qualifiée,
- Christine MAJOREL, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- Najat MOGHEL, Conseillère Municipale déléguée au logement,
- Jacqueline NICOLE, représentant l'UDAF,
- Jean-Loup RICHE, Conseiller Municipal délégué à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Absent(s) : 2

- Maryse PREUMONT, représentant La Croix Rouge Française.
- Pascal HEYMES, Conseiller Municipal, membre de l'opposition,

Procuratation(s) : 2

- Harmonie DUMON, personne qualifiée, procuratation à F. FIANDINO
- Laurence RICHARD, représentant l'association Gutenberg-Grabels, procuratation à N. VERDIER

Marie COUDRAY-COUDER, directrice du CCAS, est secrétaire de séance.

III. APPROBATION DU PV du 13 décembre 2022 – 18h30

M. le président soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022.

Vote :

Adopté à l'unanimité

IV. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Date de convocation : le 02 février 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Affaires :
 1. Budget Primitif 2023

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

V. INFORMATIONS GENERALES

Bilan d'Activité 2022

Madame la Directrice du CCAS détaille les points suivants qui son repris dans le Bilan d'Activité 2022 qui sera adressé aux administrateurs :

- Evolution de l'activité d'accueil physique et téléphonique du CCAS + 43 % entre 2021 et 2022,
- Permanences des travailleurs sociaux du STS,
- Samu Social,
- Aide sociale légale,
- Action assistante sociale, dépenses transférées vers le droit commun : 14.721 €,
- Aide alimentaire,
- Aînés : colis 2022,
- Violences Intra Familiales : groupe de travail du CLSPD et Réseau montpelliérain,
- Dons,
- Etat des dépenses don exceptionnel Kaufman & Broad.

Mme la vice-présidente a rejoint le CA.

M. le Président donne ensuite la parole aux participants :

MA ALEXANDRE remercie les agents du CCAS pour le travail mené et interroge sur la création de poste supplémentaire au vu de l'évolution de l'activité.

JL RICHE s'interroge sur le développement à venir du service.

M. le Président précise que le marché de l'Analyse des Besoins Sociaux sera lancé fin février ou début mars. L'analyse faite par le cabinet qui sera mandaté permettra d'avoir la capacité de faire des projections en 2024 et, de fait, fera des recommandations auprès des élus.

M. le Président souhaite préciser que le recrutement d'une assistante sociale au CCAS a permis de solliciter plus rapidement les dispositifs de droit commun, l'aide sociale municipale financière n'ayant pas augmenté alors que les besoins ont augmenté et ont pu être satisfaits.

Mme la Vice-Présidente intervient afin de préciser qu'elle connaît bien le bilan présenté pour l'avoir étudié avec M. COUDRAY-COUDER cette semaine. Elle poursuit les remarques de MA ALEXANDRE et

JL RICHE en précisant qu'un recrutement de travailleur social serait en effet pertinent pour permettre à T. BENAC-VEGAS d'assurer ses missions de directrice adjointe, ce qui lui est matériellement difficile à mener actuellement, du fait du volume d'activité.

N. ANSIDEI demande que soit étudiée la possibilité de garder ouverte l'épicerie sociale durant les mois de juillet et août.

M. le Président propose de prévoir à mi-mandat une réunion commune du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal avec un point sur l'action sociale de la commune, au vu de l'ABS.

Ces éléments de politique publique pourront être débattus en séance ouverte au public.

Café des Aidants

Mme la Vice-Présidente donne la parole à C. MAJOREL qui fait part des dernières informations relatives à la mise en œuvre du Café des Aidants :

Une réunion d'information publique se tiendra le 04 avril à 14h30 dans la Maison Commune, suivi du premier Café le 18 avril à 14h30 à l'ECQV. Un partenariat a été instauré avec le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile de l'association GAMMES.

- Pour qui ? : Pour les aidants qui accompagnent leur « aidé » au quotidien
- But : Contribuer au maintien à domicile des aidés dans les meilleures conditions possibles, en créant un environnement soutenant pour éviter l'épuisement des aidants.
- Objectifs : Permettre aux aidants d'éviter un épuisement. Favoriser un bien-être psychique et physique de l'aidant. Apporter des conseils pour faciliter le lien aidant-aidé
- Prestation : Le Café des Aidants propose un moment d'échange, de rencontre, de soutien et de détente pour les aidants dans un cadre convivial autour de thématiques choisies grâce à une équipe composée d'un animateur (care-manager) et un psychologue. Ces derniers apportent un soutien moral, une prévention du risque d'épuisement et une connaissance des réseaux médico-sociaux.

Ces professionnels seront chargés d'animer chaque séance (d'environ 2h) ainsi que de les préparer en amont. Il s'agira d'un groupe de 10 à 12 personnes maximum. Le choix des thématiques est déterminé en collaboration avec le CCAS

La fréquence des Cafés des Aidants sera de 1 séance tous les 2 mois (Le mardi après-midi de 14h00 à 16h00). Ce café est proposé au tarif de 300 euros tout compris (hors nourriture) après présentation d'une facture de la part de l'association GAMMES au CCAS de Grabels. Les participants auront un accès gratuit à ce dispositif ; un accompagnement individuel sera aussi possible.

En 2022, la France compterait environ quinze millions d'aidants familiaux, soit un Français sur cinq. Ils soutiennent au quotidien l'un de leur proche devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap ou d'une maladie. Dans 86 % des cas, l'aidant soutient un membre de sa famille, principalement ses parents. 60 % des aidants sont des femmes, 41 % des proches aidants ont moins de 50 ans, 80 % des aidants ont moins de 65 ans. 47 % d'entre eux ignorent leur statut d'aidant.

La communication sera réalisée avec les moyens municipaux : journal L'Avy avec questionnaire, dépôt des informations dans les cabinets médicaux, de soins infirmiers etc.

VI. AFFAIRES

AFFAIRE N°1 FINANCES – Budget Primitif 2023

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente qui présente l'affaire suivante :

L'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril.

Monsieur le Président invite Madame la Vice-présidente à présenter le budget primitif 2023 tel que défini sur le document joint, qui s'équilibre à la somme de **327 126,00 €** en section de fonctionnement et **53 762,00 €** en section d'investissement et se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2023	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2023
Opérations réelles		Opérations réelles	
011 - Charges à caractère général	30 713.14 €	70 – Produits de services	9 689.00 €
012 - Charges de personnel	255 000.00 €	74– Dotations et subventions	290 000.00 €
65 – Autres charges gestion courante	29 726.00 €	77 – Produits exceptionnels	2 500.00 €
66 – Charges financières	25.56 €		
		013 – Atténuations de charges	20 000.00 €
014 – Atténuation de charges	0.00 €		
Total dépenses réelles	315 464.70 €	Total recettes réelles	322 189.00 €
Opérations d'ordre de section à section		Opérations d'ordre de section à section	
023 – virement à la section d'investis.			
042 – dot. <u>amortissements</u>	11 661.30 €	042 - Opérations d'ordre	0.00 €
Total dépenses d'ordre	11 661.30 €	Total recettes d'ordre	0.00 €
002 – résultat reporté	0.00 €	002 – Résultat reporté	4 937.00 €
Total dépenses fonctionnement	327 126.00 €	Total recettes fonctionnement	327 126.00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2023	INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2023
Opérations réelles		Opérations réelles	
10 - Dotations	0.00 €	10 – Dotations	300.00 €
		13 – Dotations	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 828.26 €		
20 – Immobilisations incorporelles	28 230.00 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	16 703.74 €	27 - Autres immobilisations financières	4 000.00 €
27 - Autres immobilisations financières	4 000.00 €		
Total dépenses réelles	53 762.00 €	Total recettes réelles	4 300.00 €
Opérations d'ordre de section à section		Opérations d'ordre de section à section	
		021– Virement section fonctionnement	0.00 €
040 – Opérations d'ordre	0.00 €	040 – Amortissements	11 661.30 €
Opérations d'ordre patrimoniales		Opérations d'ordre patrimoniales	
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	041- Opérations patrimoniales	0.00 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	11 661.30 €
001- Déficit reporté		1068 - Affectation résultat	37 800.70 €
Total dépenses d'investissement	53 762.00 €	Total recettes d'investissement	53 762.00 €

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- ✓ D'approuver le budget primitif du CCAS ainsi présenté pour l'exercice 2023 ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault

DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée :

F. FIANDINO précise que la part salaires du budget de fonctionnement représente 78 %.

Les investissements immobiliers budgétés concernent le possible renouvellement de matériel de l'épicerie, type réfrigérateur. La part de FCTVA de ces achats apparaîtra sur le budget 2024.

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée :

J. DURRIEU, Présidente du Club Lous Saussaires, remet un don de 200 €.

M. le Président remercie ce geste de la part du Club des Aînés de la commune.

VIII. INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Les décisions de la Commission Permanente sont présentées par Madame COUDRAY-COUDER :

Date	Objet	Montant accordé	Nature de l'aide	Commentaire
16/01/2023	Assurances	200,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Dettes locative	300,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Dettes locative	300,00 €	Prêt	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Eau	400,00 €	Prêt	Versement au Fournisseur
	Eau	300,00 €	Subvention	Versement au Fournisseur

TOTAL	1 500,00 €
--------------	-------------------

Total Subventions	800,00 €
Total Prêts	700,00 €

DECISIONS DU PRESIDENT

Pas de Décision du Président depuis le dernier conseil d'administration.

DOMICILIATION

Nombre de domiciliations en cours au 31/01/2023 : 18

- 0 entrées et 0 sortie depuis 31/12/2022
- 5 femmes – 13 hommes.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration est fixée au 29 mars 2023 à 18 h 30.